

# **Questions et réponses sur l'appel à propositions MAR23001-10102**

## **« RENFORCER L’INCLUSION ECONOMIQUE DES SURVIVANT.E.S DU SEISME DU HAUT ATLAS PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE »**

**Séance d’information du 01/08/2025**

### **A. Procédures et documents à soumettre :**

#### **1) *Quelle est la durée de mise en œuvre du projet dans le cadre de cet appel à propositions ?***

Réponse : La durée de mise en œuvre est comprise entre 24 et 30 mois (2025–2027). Elle doit inclure au minimum deux années académiques dédiées à l’accompagnement vers la formation professionnelle, ainsi qu’une période minimale de 3 mois consacrée au suivi post-formation dans le cadre du dispositif d’accompagnement socio-économique.

### **B. Recevabilité et financement :**

#### **1) *Les coûts liés au personnel sont-ils éligibles ?***

Réponse : Oui. Les coûts du personnel directement affecté à la mise en œuvre du projet sont éligibles, à condition qu’ils soient justifiés dans le budget prévisionnel et conformes aux lignes directrices financières du subside.

#### **2) *Les conditions de recevabilité sont-elles les mêmes pour les co-demandeurs ?***

Réponse : Le présent appel ne prévoit pas de co-demandeurs. Le demandeur doit être l’unique responsable de la préparation et de la gestion de l’action, et ne peut agir en tant qu’intermédiaire. En revanche, des partenaires opérationnels peuvent être mobilisés dans le cadre de collaborations formalisées.

### **C. Autres questions**

#### **1) *La présentation utilisée lors de la session d’information peut-elle être partagée ?***

Réponse : Oui. La présentation sera transmise par courrier électronique à l’ensemble des organisations ayant complété le formulaire d’inscription à la session.

**2) *Pourriez-vous m'indiquer s'il y aura une autre session ?***

Réponse : Oui. Une deuxième session d'information est prévue début septembre 2025, après celle du 1er août 2025.

Les dates exactes et modalités de participation seront communiquées ultérieurement via les canaux de diffusion d'Enabel. Il est recommandé de consulter régulièrement le site d'Enabel ou de rester en contact via le formulaire d'inscription pour recevoir les mises à jour.

**3) *Puis-je également utiliser ce mail pour poser d'éventuelles questions sur l'appel à propositions ?***

Réponse : Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courriel à l'adresse suivante : [subsides.progbil@enabel.be](mailto:subsides.progbil@enabel.be) et ce, jusqu'à 21 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles (soit au plus tard le 25 août 2025).